

question d'héritage, par exemple. Mais où prendre ces documents ? Dans quels archives sont-ils ? Qu'elle année faudra-t-il parcourir ?

Pour un Procès d'une certaine importance pendant à la Cour de Québec, l'auteur a été chargé de constater la lignée et de relever tous les actes d'une famille qui remonte au temps de Champlain, c'est-à-dire en 1634. La lignée était brisée : le dictionnaire a pu aider à la reconstruire.

Voilà pour les questions d'intérêt.

Si l'on veut se transporter dans une sphère plus élevée, dans les questions d'histoire, par exemple, le dictionnaire sera encore d'une grande utilité. L'auteur en parlant de l'histoire de la colonie française en Canada, par M. l'abbé Faillon, nous rappelle que cet infatigable chercheur, n'avait pu découvrir l'acte du mariage de la mère de Mme. d'Youville avec M. O'Sullivan. "On sait cependant, ajoute M. l'abbé Tanguay, avec quel soin attentif, l'abbé Faillon avait étudié nos archives. Ecrivant la vie de la sainte fondatrice des sœurs grises, il tenait naturellement à donner sur sa famille, tous les détails d'une certaine valeur. Il avait bien constaté le fait du mariage; mais il en ignorait l'époque et le lieu. C'est à la Pointe-aux-Trembles près de Québec, que M. O'Sullivan avait épousé Mme. veuve Dufros de la Gemmerais, née Gauthier de Varennes."

L'Abbé Tanguay nous cite encore l'exemple de Sir Hyppolite Lafontaine et du Commandeur Viger. Ce dernier avait entrepris de contrôler le récit de nos historiens et annalistes. Le premier s'occupait de recherches généalogiques et travaillait à une histoire du droit en Canada.

"Que de fois, dit M. l'abbé Tanguay, ces deux écrivains ont été désappointés par l'absence de documents ? La guerre, mais surtout les incendies, le manque de soins en ont détruit un grand nombre. Même de nos jours, ajoute l'auteur, très peu de ces documents sont déposés dans des lieux absolument sûrs, et beaucoup de registres n'ont pas été tenus en double. Ce dictionnaire rendra donc un grand service, puisqu'il empêchera désormais la destruction des renseignements que l'Église et l'État ont voulu assurer par la tenue des registres". Le dictionnaire de M. l'abbé Tanguay, est donc une œuvre nationale.

Chaque pays a sa noblesse, nous avons eu celle du sang. Nous avons eu la noblesse de l'épée, celle de la robe et même celle de la science.

"Nous avons en outre, ajoute l'auteur, une noblesse à nous, noblesse qui s'est acquise dans des luttes terribles, au commencement de la colonie. Elle est moins ancienne que l'autre, mais elle est plus nationale, plus complètement canadienne. Un sentiment bien digne de respect porte chacun à savoir jusqu'à quel point il s'y rattache. Si les liens, plus ou moins étroits que l'on peut avoir avec ceux qui, jadis, ont sacrifié pour la patrie leurs richesses, leurs sueurs ou leur sang, si ces liens ne peuvent absolument tenir lieu de tout mérite personnel, ils n'en constituent pas moins un véritable patrimoine que personne n'a le droit de contester aux autres. Le dévouement, dans ses différents degrés, a une illustration que la récompense reconnaît, mais qu'elle ne saurait donner. Pierre Boucher, Charles LeMoyne, François Hertel, et quelques autres qu'il serait très facile de compter, ont été anoblis. Deux ou trois à peine ont reçu un titre. Ils l'avaient bien mérité du reste, Jolliet, moins heureux que La Salle, n'a jamais obtenu de lettres de noblesse. Cependant, il n'y a personne qui ne tiendrait à honneur de faire remonter sa famille jusqu'à lui, plutôt qu'à son heureux concurrent, Cavalier de la Salle, lequel fut anobli en 1676. Les compagnons de Dollard, Brassier, Hébert, Boisseau, Desjardins, Des-